

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-DN13

présenté par

M. David Habib, M. Faure, Mme Santiago, Mme Pires Beaune, Mme Rabault et M. Jean-Louis Bricout

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	100 000	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	0	100 000
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Groupe Socialistes et apparentés propose de soutenir le dispositif du Service militaire volontaire en augmentant ses moyens proportionnellement aux ambitions affichées.

Ce dispositif, décidé en 2015 et inspiré du Service militaire adapté présent dans les Outre-mer, a montré son efficacité et s'est bien implanté dans l'hexagone. Le taux d'insertion professionnel du

Service militaire adapté dans les Outre-mers est légèrement plus élevé, 5 points de pourcentage, à 75% mais la réussite est réelle.

Le Gouvernement indique que le SMV recevra 1 200 jeunes en 2021. Le budget du SMV est porté à 3 millions d'euros en AE et en CP (+ 0,5 millions d'euros) du fait de l'évolution à la hausse de la cible d'incorporation annuelle qui passe de 1 000 à 1 200 ainsi que de la prise en charge de marchés de formation professionnelle qui ne sont plus financés par des organismes extérieurs. Néanmoins, l'augmentation n'apparaît pas suffisante et son montant n'est pas proportionnel au coût supplémentaire occasionné. C'est la raison pour laquelle, nous proposons un complément de financement.

L'amendement propose donc d'augmenter de 100 000 euros l'action 01 "Lien armées-jeunesse" du Programme n° 167 "Lien entre la Nation et son Armée".

Du fait des conditions de recevabilité, la même somme est prélevée sur l'action 01 "administration de la dette viagère" du Programme n° 169 "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant" bien que le Groupe Socialistes et apparentés ne souhaite en aucun cas voir ce programme diminuer.

La diminution des crédits d'un montant correspondant est imposée par l'article 40 de la Constitution à travers l'obligation d'un gage financier à toute nouvelle mesure. Nous espérons que le gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.